



COUR PROVINCIALE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

AVIS À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE ET AU GRAND PUBLIC
OPÉRATIONS DE LA COUR PROVINCIALE POUR
ST. JOHN'S AND HARBOUR GRACE SEULEMENT
PLAN OPÉRATIONNEL RÉVISÉ LIÉ À LA COVID-19
PUBLIÉ LE 11 MARS 2021 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
ÉLARGISSEMENT DES OPÉRATIONS – TRIBUNAL VIRTUEL – JUSQU'AU 26 MARS 2021
INCLUSIVEMENT

À compter du mardi 16 mars 2021, les cours provinciales de St. John's et de Harbour Grace accepteront les demandes afin d'entendre un plus grand nombre d'affaires figurant actuellement dans leurs registres.

OPÉRATIONS DE LA COUR – VIRTUELLES

La Cour entendra désormais toutes les affaires (à l'exception des mises en accusation, des procès civils, des affaires liées aux infractions routières et des audiences relatives aux engagements de ne pas troubler l'ordre public) lorsqu'il peut être établi que l'affaire peut être présentée de manière efficace à la Cour pour être jugée sans que les personnes soient physiquement présentes.

Toutefois, avant que l'affaire ne puisse être entendue, les parties devront obtenir l'autorisation de la Cour. Le juge qui préside l'audience peut alors déterminer la nature de l'audience virtuelle et les processus les plus appropriés pour les comparutions à distance.

Toute personne souhaitant présenter une demande doit la transmettre sous la forme prescrite par les règles à l'adresse courriel appropriée : stjohns@provincial.court.nl.ca ou harbourgrace@provincial.court.nl.ca. Une date et une heure seront alors fixées pour l'audience.

Toutes les affaires criminelles *inter partes* touchant des personnes en détention, toutes les affaires familiales urgentes et toutes les affaires des tribunaux spécialisés seront traitées de façon virtuelle, si cela est réalisable. Les protocoles établis par l'avis du 14 février 2021 pour toutes les affaires demeurent en vigueur.

CHANGEMENTS DE DATE

Toutes les autres affaires qui avaient été programmées entre le 15 février 2021 et le 26 mars 2021 inclusivement seront avancées de six semaines. Cela signifie que si vous n'êtes pas en détention et que vous devez comparaître devant un tribunal pour une affaire criminelle ou une affaire familiale non urgente entre le lundi 15 février 2021 et le vendredi 26 mars 2021, vous n'avez pas à vous présenter au tribunal. Le site Web de la Cour sera régulièrement mis à jour pour fournir de l'information concernant les changements de date, y compris votre nouvelle date d'audience, qui sera avancée de six (6) semaines par rapport à votre date de comparution prévue

ou qui se tiendra le jour suivant l'ouverture du tribunal. La Cour suspendra votre cas en votre absence en vertu d'une ordonnance judiciaire appelée « mandat délivré par le tribunal de façon discrétionnaire », au titre de laquelle vous serez tenu(e) de comparaître en cour à la nouvelle date fixée. La nouvelle date prévue pour votre audience sera affichée sur le site Web lorsqu'elle aura été fixée.

COUR DU CIRCUIT DE PLACENTIA

Les déplacements vers la Cour du circuit de Placentia demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre. Toute affaire programmée sera instruite lors du prochain circuit prévu.

AFFAIRES CIVILES, AFFAIRES LIÉES AUX INFRACTIONS ROUTIÈRES ET AFFAIRES RELEVANT DE LA LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

Les affaires civiles, les affaires liées aux infractions routières et les affaires relevant de la *Loi sur les contraventions* seront ajournées pour une période indéfinie, et la Cour communiquera avec les parties pour les informer des nouvelles dates.

MISES À JOUR

Les opérations de la Cour feront l'objet d'un suivi afin d'assurer un service optimal en cette période difficile. Tout changement sera affiché sur le site Web suivant : <https://court.nl.ca/provincial/>.

COORDONNÉES

Les demandes de renseignements peuvent être adressées au palais de justice local, comme suit :

St. John's	(709) 729-1004	stjohns@provincial.court.nl.ca
Harbour Grace	(709) 596-6141	harbourgrace@provincial.court.nl.ca